

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Notre commerce extérieur

Trop souvent on a reproché à nos agents consulaires, de ne pas se préoccuper suffisamment de nos intérêts commerciaux pour que nous ne considérions comme un devoir de signaler ce qu'il y aurait actuellement dans ce reproche d'injuste et d'exagéré. Plus que jamais en ces derniers temps nous avons, en effet, pu lire, dans le bulletin publié par le ministère des affaires étrangères, des rapports très remarquables et très complets qui, rédigés par nos consuls, fournissent sur les pays où ils résident, des renseignements fort circonstanciés. Ils n'ont guère qu'un seul défaut, celui de n'être pas assez souvent consultés et utilisés par nos armateurs, nos industriels, nos commerçants.

Ce peu d'empressement de la plupart de nos négociants ne paraît guère explicable alors qu'il s'agit pour eux de se renseigner sur les ressources des contrées où ils pourraient trouver un débouché et où parfois même ils ont engagé des affaires. Cette abstention a été signalée à maintes reprises.

C'est ainsi que naguère le gérant de notre consulat de Philippopoli insistait « sur l'insuffisance des procédés qu'emploie le commerce français » dans ce pays où nos voyageurs sont presque inconnus. Les lettres engageant nos nationaux à ne pas se borner à l'envoi de prospectus et à les accompagner au moins d'échantillons sont restées sans effet.

Un autre consul écrit : « Le négociant français connaît très peu le pays avec lequel il fait des affaires. D'ordinaire il perpétue ses relations en se fondant sur des renseignements vagues, pris au moment où il entrait en rapport avec ses correspondants. Il ne songe pas que ses affaires pourraient être étendues avec avantage dans certaines conditions, ou bien arrêtées à temps pour éviter des déboires. Il n'aurait, à cet effet, qu'à renouveler périodiquement ses premières informations dont, bien à tort il continue à se contenter. »

Cependant, comme le fait observer le gérant de notre consulat à Chicago « il est impossible à un consul de deviner et d'étudier toutes les questions commerciales, toutes les affaires qui peuvent intéresser ses compatriotes : C'est plutôt au négociant à demander au consul des informations, et à lui signaler les points spéciaux sur lesquels il désire être renseigné. »

Il faut ajouter, toutefois, que dans ces derniers temps, les commerçants ont eu un peu plus souvent recours aux consuls. On ne semble plus autant mettre en doute la sincérité des investigations de nos agents dans les affaires soumises à leur étude.

Beaucoup de consuls, et il faut les en féliciter ne s'en tiennent plus, d'ailleurs, à un rôle passif. On doit à leur initiative l'établissement, sur plusieurs points, de chambres ou de comités consultatifs de commerce. Ils s'occupent d'installer des dépôts d'échantillons. Ils transmettent à Paris des enquêtes sur les contrefaçons et les falsifications de nos marques de fabrique. Ils provoquent le groupement de nos compatriotes en vue de la création de sociétés charitables, d'écoles, de

cours d'adultes, de cours de langue française.

Les communications faites au ministère des affaires étrangères par nos agents diplomatiques et consulaires sont de plus en plus nombreuses et intéressantes.

Le chiffre des dépêches enregistrées au quai d'Orsay est, à l'arrivée, de 142 000 ; au départ, de 163.000. Le nombre des actes payants ou gratuits dressés dans les chancelleries s'élève à 245.000.

Ce qu'il faut malheureusement regretter, c'est la diminution unaniment signalée des affaires avec la France dans beaucoup de pays, en Espagne, dans les colonies espagnoles, dans l'Amérique du Sud, etc.

Notre marine marchande paraît, elle aussi, par suite de notre politique commerciale et douanière, avoir beaucoup souffert. C'est ainsi que dans le chapitre relatif à la Grande-Bretagne, nous relevons ce détail caractéristique qu'à Falmouth, le port le plus important à l'Europe, nous n'avons eu que 26 navires français sur 1.082 de tous pavillons. Il faudrait encore signaler le chiffre très faible de nos résidents à l'étranger. C'est ainsi qu'en Angleterre, en dehors de Londres, nos colonies sont partout peu nombreuses. Il n'y a que 300 français à Liverpool, 150 à Manchester, 120 à Edimbourg, 16 à Belfast, etc.

En résumé, ce qui reste vrai c'est qu'il y aurait beaucoup à faire pour développer nos relations commerciales avec l'étranger, y augmenter nos débouchés, en créer de nouveaux.

Ce qui nous manque toujours c'est une connaissance plus approfondie d'un grand nombre de pays où notre commerce, notre pavillon, nos nationaux eux-mêmes ne sont vraiment pas représentés dans une proportion digne de la France.

C. R.

LA HAUTE COUR

Hier, audience publique de la Haute Cour. A 1 heure, les sénateurs font leur entrée ; quatre étaient absents, ce qui porte déjà à 24, le nombre des sénateurs qui ne pourront pas prendre part au jugement.

M. Faillères donne lecture de l'arrêt déclarant non recevable l'appel Dubuc contre la décision de la Commission d'instruction.

M^e Faye, un des défenseurs de J. Guérin, développe des conclusions tendant à la disjonction de l'affaire du complot des poursuites dont il est l'objet pour rébellion et tentative d'assassinat.

M. le Procureur général combat et repousse ces conclusions, ce qui provoque quelque sorte réflexion de Guérin.

La Cour se retire pour délibérer.

A 4 heures, l'audience publique est reprise et lecture est donnée du sujet des conclusions de M. Faye

Un autre avocat, M^e Caire, au nom de 8 accusés, essaye de faire un peu d'esprit. Il pose des conclusions demandant la récusation de tous les membres de la Haute Cour, franc-maçons.

Le procureur demande le rejet de ces conclusions.

La Cour se retire pour délibérer. Il est 6 heures 20. A 6 heures 30, la Cour rentre en séance et le président lit l'arrêt rejetant les fantaisistes conclusions de M^e Caire.

Encore Guérin ! Celui-là veut être encombrant, c'est le mot : il pose des conclusions demandant « que les objets saisis au fort Chabrol soient apportés devant la Haute Cour ! » Et longuement il discute ; son avocat, M^e Ménard, vient à la rescousse ; finalement le président, à 7 heures 10, lève la séance.

Aujourd'hui, audience à 1 heure.

* *

Rien à signaler : les vifs incidents des derniers jours sont calmés et ne se renouvellent pas.

D'où, cependant, il ne faudrait pas conclure que les accusés et leurs avocats soient toujours corrects.

L'opinion générale est que ces messieurs veulent autant que possible, faire traîner les débats, laisser les juges, espérant peut-être, les éloigner un à un. Car on voit que, si un sénateur s'absente une fois, son droit au jugement lui est retiré. Déjà 24 sénateurs sont dans ce cas ; il pourrait se faire qu'il y en eût d'autres.

Pourvu qu'il en reste assez pour faire bonne justice !

Au Transvaal

Rien ou tout au moins, pas grand-chose de nouveau, au Transvaal. Les Anglais ne remportent pas de grands succès, car ils ne soufflent mot. Les Boërs ne doivent pas également réussir complètement à leur gré, aucune dépêche officielle ne nous parvient.

Parfois, quelque bruit de victoire, puis de défaite,.... on ne sait rien, c'est-à-dire on n'affirme rien.

Toutefois, une dépêche d'Angleterre en montrant l'état d'esprit des sujets de Victoria, paraîtrait nous confirmer que les Anglais ne se battent toujours pas comme des lions. Ainsi il est dit, qu'à la fin des hostilités, l'officier et ses lieutenants qui commandaient à Nicholson-Neck, seront traduits devant un conseil de guerre pour s'être rendus sans défense.

S'ils se rendent, c'est bien, n'est ce pas, que le succès ne les caresse pas toujours.

Egalement, le bruit court, mais on ne confirme pas encore cette nouvelle, que Ladysmith aurait capitulé.

Nous le répétons, nous n'en savons rien : toutefois, il est évident que la position à Ladysmith n'est guère tenable pour les Anglais, qui résisteront autant que cela se pourra, attendant des renforts.

Ceux-ci, viendront-ils assez tôt pour dégager Ladysmith ? Il faut croire que les Boërs ne le permettront pas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 novembre 1899

La rentrée de la Chambre s'est effectuée mercredi à 2 heures, sous la présidence de M. Deschanel.

Après lecture du décret de convocation, le président lit la liste des demandes d'interpellation. C'est M. Denys Cochin qui est inscrit le premier, la parole lui est donnée.

M. Denys Cochin, attaque le gouvernement dont la politique n'est pas celle de M. Millerand, « politique de déchristianisation de la France ». Il reproche également à M. Galliffet sa sévérité à l'égard des officiers.

M. de Grandmaison parle ensuite, dans le bruit, contre le ministre de la guerre et de M. Millerand. Il est remplacé à la tribune par M. Zévaès, qui développe une interpellation dans laquelle « il demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour réprimer complètement les agissements cléricaux et milita-

rismes et pour donner satisfaction aux revendications économiques du prolétariat. » M. Zévaès préconise la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression de l'enseignement congréganiste, et la suppression du conseil de guerre.

M. Lasies à la parole. Il attaque le ministre de la guerre et lui reproche d'avoir frappé les officiers. Violamment M. Lasies prend à partie le gouvernement, qui n'est, dit-il, « qu'un gouvernement indigne, un gouvernement de honte. »

M. Deschanel rappelle à l'ordre M. Lasies contre qui la censure est prononcée.

Immédiatement, M. de Galliffet répond aux interpellations. Dans cette réponse, le ministre de la guerre, soutient qu'il est fier d'avoir fait ce que l'on lui reproche, car « tous les officiers qui ont été frappés ont tous commis des actes contre la discipline. »

Il est prêt, dit-il, à en refaire autant. Le ministre de la guerre ajoute qu'il prend seul la responsabilité de ses actes ; et qu'il veut que l'armée en temps de paix soit non un instrument de guerre mais un instrument de travail.

M. de Cassagnac soutient que le gouvernement a laissé et laisse traîner l'armée au ruisseau.

Il dit au gouvernement de se méfier « parce qu'après le 18 brumaire et le 2 décembre, il pourrait bien surgir une nouvelle date fatale pour la République. »

Enfin, M. Viviani à la parole. Le député socialiste apporte au gouvernement l'appui du groupe socialiste. Quoique le gouvernement dit-il, « n'ai pas montré toute l'énergie qui eût été désirable. » Toutefois, il le félicite d'avoir rétabli la discipline militaire.

M. Viviani, demande au gouvernement quelques satisfactions nouvelles au profit des travailleurs, et il termine en déclarant que les socialistes le soutiendront.

La suite des interpellations est renvoyée à jeudi.

Sénat

Le Sénat s'est réuni mardi 14 novembre à 2 heures.

M. le Président lit le décret de convocation et déclare la session ouverte.

Il fait part au Sénat des pertes que le Sénat a subies pendant les vacances. Onze sénateurs sont, en effet, décédés : MM. Halle-guen, Albert Grévy, inamovible ; Chesnelong, inamovible ; Tirman, Isaac, Chaix Taulier, Scheurer-Kestner, inamovible ; Laubry, Savar et Devès.

Le président se fait l'interprète des regrets du Sénat qui, pour être tardifs n'en sont pas moins sincères.

On tire au sort les départements appelés à élire les sénateurs en remplacement des inamovibles décédés. ce sont : la Savoie, la Loire-Inférieure et la Vienne qui sont désignés par le sort.

Le Sénat s'ajourne à samedi.

La séance est levée à 3 heures 10.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les contes dans l'enseignement primaire

J'ai souvent entendu exprimer cette opinion qu'il ne faut pas donner à l'école des idées fausses aux enfants, et que les contes qui introduisent les enfants dans le domaine du merveilleux, peuvent exercer sur de jeunes esprits une fâcheuse influence en faussant leur jugement.

Je m'inscris en faux contre cette assertion et je crois que les fictions ne présentent pas d'inconvénients, pourvu qu'on dise à l'enfant qu'il ne s'agit pas d'histoires vraies dans tous leurs détails, mais imaginées par les hommes, en vue de donner satisfaction à cette soif de l'irréel et du merveilleux que nous portons en nous.

C'est en parcourant, ces jours derniers, des couvertures de cahiers d'écoliers, que ces réflexions me venaient à l'esprit.

Il y a quelquefois, dans ces contes, une action très simple dont le dénouement est

conforme aux principes de justice et d'équité que l'on aimerait à voir triompher dans la vie. Les bons y reçoivent la juste récompense de leurs vertus, les vicieux sont punis comme ils le méritent. Une pauvre et modeste bergère épouse parfois un prince charmant ; une fée puissante et bonne répare les injustices humaines et d'un coup de baguette arrête les entreprises criminelles d'un mauvais génie.

Tel est le fonds ordinaire de la plupart des contes populaires de tous les temps et de tous les pays.

Ce sont des récits souvent naïfs, d'où ressort un enseignement moral qui impressionne fortement une jeune âme, et dont le souvenir ne s'efface plus. Quelques-uns pourtant contiennent des drames terribles, n'ayant aucun caractère moral. Tout au plus peuvent-ils inspirer une horreur profonde pour le crime, mais ceux-là sont dangereux pour les enfants et il convient de ne pas les mettre sous leurs yeux. Nos préférences vont aux contes ou légendes qui éveillent le sentiment du beau, tout en conservant intacte la notion du bien et la réalisant dans l'humanité.

Mais nous allons souvent faire des emprunts à l'étranger, lorsque nous avons chez nous des richesses dont nous ne faisons pas usage.

Je vois dans les contes populaires russes, traduits à l'usage de nos écoliers, quelques contes dont la donnée est d'une insignifiance telle, que cela ne vaut pas la peine d'être écrit et traduit.

Pourquoi ne pas rééditer nos contes français de Perrault, que beaucoup d'enfants ne connaissent pas : *Peau d'âne* vaut bien la *Tsavennia grenouille* ou la *Baba Iaga* ?

Ce n'est pas que nous devions écarter de parti pris les contes étrangers, mais ici un choix est nécessaire, et si les littératures étrangères nous offrent des exemples dignes d'être imités (Grimm, etc.), nous sommes assez riches pour ne pas dédaigner nos propres ressources.

En résumé, les contes ont, à mon avis, une place légitime à l'école primaire. Ils peuvent servir, non seulement à égayer les enfants, mais aussi à conserver à leur âme une certaine fraîcheur de sentiments, favorable à l'éclosion de cet idéal moral si nécessaire à notre époque de *struggle for life* par excellence.

Mettons en valeur les richesses littéraires dont nous disposons et ne dédaignons pas les contes, s'ils peuvent nous rendre des services comme moyens d'éducation esthétique et morale.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Obsèques de M. Devés

Les obsèques de M. Paul Devés, sénateur du Cantal, ont été célébrées hier.

Le deuil était conduit par le fils de M. Devés et M. Bastid, son gendre.

Le corps est parti hier au soir de la gare d'Orléans pour Aurillac, où aura lieu l'inhumation.

Chez les Assomptionnistes

Il est certain, d'après le *Matin*, qu'il a été trouvé dans le coffre-fort des « miséreux » assomptionnistes, la jolie bagatelle de 1.800.000 francs, ce qui avait été nié par certains journaux.

En outre, des petits papiers forts intéressants ont été également trouvés, et saisis.

Ces papiers seraient la preuve de machinations diverses contre le gouvernement de la République.

Condamnation d'un espion

Un nommé Maurice Baillifard, âgé de 35 ans, originaire de la Suisse, ancien adjudant de la légion étrangère, décoré de la médaille militaire, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Epinal, pour espionnage, à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende.

Deux officiers assassinés à Kouang-Tchéou-Ouan

Un télégramme de l'amiral Courrejolles envoyé de Kouang-Tchéou-Ouan annonce que deux officiers en garnison dans le poste de Montao ayant commis l'imprudence d'aller seuls sur la rive opposée de la rivière ont été assassinés par les Chinois. L'amiral Courrejolles ajoute qu'il s'est emparé du préfet d'Haïnan et de sa canonnière.

D'autre part, le ministre de France à Pékin a reçu l'ordre d'exiger du Tsong-Li-Yamen le châtiement des coupables et des autorités responsables.

Les Drames de la Folie

Le célèbre graveur Daniel Dupuis, qui a gravé récemment la pièce française de 5 centimes, a été tué, d'un coup de revolver, par sa femme. Celle-ci, en proie à un accès d'aliénation mentale, s'est tuée aussitôt après.

CHRONIQUE LOCALE

Postes et télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les jeudi 14 et vendredi 15 décembre 1899, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 27 ans au plus au 1^{er} janvier 1899.

Par exception peuvent concourir jusqu'à 23 ans les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les autres candidats comptant moins de 3 années de service militaire, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des services.

La liste des examens sera close le 30 novembre 1899.

CAHORS

Nouvelle lettre de M. Viguié

M. l'abbé Viguié nous adresse une seconde lettre dans laquelle il nous dit que nous n'avons nullement fait connaître « le fond » de sa protestation.

Le « fond » de cette protestation était, paraît-il, l'offre à nous faite par M. Viguié, de « prendre connaissance de deux pièces « qui prouvent la fausseté des allégations « d'un de nos correspondants à l'égard de « M. Magne ». Et M. Viguié conclut : « Vous l'avez — le fond de la protestation « — caché à vos lecteurs qui peuvent « croire que j'affirme, sans preuves, que « l'Evêque de Cahors avait parfaitement « l'intention d'acheter l'immeuble des Petits « Carmes. »

Que M. Viguié se rassure ! nous n'avons jamais eu l'intention de rien cacher à nos lecteurs, nous ne nions pas qu'il existe un « projet de contrat en date du 16 octobre « par lequel M. Martin, agissant pour le « compte du comité diocésain, institué par « l'Evêque, achète à M. Magne l'immeuble « des Petits Carmes moyennant le prix « principal de 140.000 francs. »

Nous avons eu l'intention de dire et nous persistons à croire que ce PROJET d'achat n'était pas sérieux ; nous avons écrit : A qui fera-t-on croire que l'Evêque ne serait pas aujourd'hui en possession de l'immeuble *s'il l'avait vraiment désiré* ? — A personne assurément, pas même à M. Viguié ! Nous sommes donc absolument logique en maintenant que ce projet d'achat n'était pas sérieux. — Qu'on remarque bien du reste qu'il ne s'agit, de l'aveu même de M. Viguié, que d'un PROJET d'achat !

Pour la seconde question, la lettre de M. l'abbé Robert, M. Viguié nous écrit que M. Magne a pu supposer longtemps que les acquéreurs proposés par M. Robert étaient les sœurs de Montcuq.

M. Magne a fait mieux que supposer ; à plusieurs reprises, il a donné la chose comme CERTAINE à plusieurs de nos amis.

Que M. Viguié mette cela sur le compte d'une erreur, c'est son droit ; nous croyons, nous, que M. Magne cherchait uniquement à... rouler le Conseil municipal. C'est aussi notre droit !...

Enfin M. Viguié, nous dit que M. Magne répondra, aux *petits potins*, par le mépris comme doit le faire tout honnête homme.

C'est peut-être là une parole imprudente ! Nous sommes convaincu, qu'en pareille occurrence, M. Viguié pourrait agir comme il le dit. Pour M. Magne, c'est différent !

Sans insister davantage, — nous n'insisterons que si on nous y pousse — nous dirons simplement à M. Viguié : certainement, M. l'abbé, vous ne connaissez nullement de quoi il s'agit et c'est ce qui explique votre trop bienveillante appréciation.

Quoi qu'il en soit, il est possible que M. Magne se donne « le luxe » de répondre aux *petits potins* par ce mépris... dont vous parlez ! Croyez-le, cependant, M. l'abbé, si M. Magne agit ainsi, ce sera tout simplement... par prudence !

Commission du certificat d'aptitude pédagogique

La commission plénière du certificat d'aptitude pédagogique, s'est réunie ce matin à 10 heures dans une des salles de l'inspection d'Académie pour la correction des compositions écrites relatives à cet examen.

Nomination

M. Richard, chef d'escadron de gendarmerie à Constantine est désigné d'office et dans l'intérêt du service pour commander la compagnie du Lot à Cahors.

Nécrologie

Un de nos meilleurs et de nos plus anciens collaborateurs, M. Barthélémy Alibert, metteur en pages du *Journal du Lot*, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur. Nous nous joignons à tous ses camarades d'atelier pour lui adresser, en cette pénible circonstance, toutes nos bien vives sympathies.

A. C.

Société de gymnastique

Le Président des Sauveteurs du Lot a l'honneur d'informer les pères de famille que l'ouverture des cours de gymnastique et d'escrime aura lieu le lundi, 20 novembre courant, à 8 heures du soir, dans les locaux de l'ancien Palais de justice, place des Petites Boucheries, mis gracieusement à la disposition de la Société par M. le maire de Cahors.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours, sont invités à se présenter dans la soirée du 20 novembre au siège de la Société. — Ils devront être porteurs d'une autorisation écrite de leurs parents.

Cahors et la fin du monde

La terrible prédiction d'un astronome imaginatif et facétieux, peut-être aussi quelque peu fumiste, le docteur Rudolphe Falb, de l'Université de Vienne, n'avait pas produit, en apparence du moins, beaucoup d'émotion chez nos concitoyens.

Cependant, grâce à un système de reportage dont nous gardons jalousement le secret, nous avons pu pénétrer au tréfonds de l'âme des Cadurciens et surtout, ce qui est plus intéressant, des Cadurciennes.

Eh bien ! le calme signalé plus haut n'était qu'apparent et tout superficiel. Cette date fatidique du 13 novembre, la date du dernier jour de l'humanité, avait remué bien des consciences. Et, si toutes les promesses faites au sublime organisateur des mondes, pour conjurer son courroux, étaient tenues, nous serions ramenés à l'âge d'or :

La plupart des Français dont la fonction, rétribuée d'ailleurs, consiste à embêter leurs concitoyens, avaient juré qu'ils apporteraient, dans leurs relations avec les administrés, le tempérament, l'aménité que comporte une bonne éducation ; qu'en un mot ils leur *doreraient* les nombreuses pilules à avaler.

Les petites femmes cascadeuses avaient renoncé aux coups de canifs contractuels ; les fournisseurs de tout genre s'étaient entendus pour ne plus écorcher leurs clients. Les gens riches se faisaient une véritable joie de faire part de leur galette aux pauvres diables qui n'auraient pas de pain ; les amis ne devaient plus trahir l'amitié. Enfin, chose inouïe, invraisemblable, la gent vipérine, dont l'unique occupation, le seul plaisir est de se livrer à la médisance, à la calomnie, avait fait le serment de se couper la langue pour n'avoir plus la tentation de déblatérer sur le prochain. — Hélas ! le 14, ces bonnes résolutions n'étaient plus qu'un souvenir !

Acte de probité

M. Durand, commis des postes et télégraphes à Cahors, a trouvé une broche d'une certaine valeur, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vente aux enchères

Le public est informé que demain à 2 h. sur la place Thiers, il sera procédé à la vente de 2 chevreaux réformés provenant du 7^e de ligne.

Théâtre de Cahors

Rappelons à nos lecteurs que c'est le jeudi 16 Novembre qu'a lieu la dernière représentation

de *Cyrano de Bergerac*, l'éclatant succès d'Edmond Rostand, par l'excellente troupe de MM. Moncharmont et Maurice Luguet. Rappelons également que rien n'a été modifié dans la mise en scène, qui reste aussi somptueuse qu'au début de cette tournée sans précédent.

Le public fera sagement de se presser de retenir ses places. *Cyrano de Bergerac* ne sera certainement plus entendu ici, et tout nous fait prévoir une affluence inusitée au bureau de location.

Les propriétaires de *Cyrano de Bergerac* nous annoncent qu'ils viennent d'acquiescer le droit exclusif de représenter en France et dans toute l'Europe *Plaisir d'Amour*, le grand succès comique de l'hiver, que la presse parisienne vient de consacrer unanimement. C'est encore une bonne soirée en perspective, et le succès de *Cyrano de Bergerac* nous est un sûr garant du soin avec lequel sera monté l'œuvre de MM. Froyez et Collias.

La tournée de *Plaisir d'Amour* passera très prochainement par notre ville.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 NOVEMBRE 1899
Retour au Camp, (allégo). Strobl.
La poupée de Nuremberg, (ouve.). Adam.
L'Estudiantina, (valse). Lacôme.
La jolie fille de Perth, (fantaisie). Bizet.
Guillerette, (polka). Roux.

De 4 h. à 5 h. (*Allées Fénélon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 16 novembre 1899

Naissances

Croissant Jean-Eugène-Louis, place Thiers.

Décès

Alibert Jeanne, dite Eugénie, couturière, 53 ans, célibataire, rue Daurade 2.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors.

Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

Arrondissement de Cahors

MERCUEÛS. — *Conférence agricole.* — Dimanche prochain, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, M. Quercy professeur départemental d'agriculture, fera, à la mairie de Mercueüs, une conférence publique sur la culture de la vigne et la vinification.

MONTCUQ. — *Foire.* — Notre foire favorisée par un temps splendide et malgré sa coïncidence avec d'autres foires de la région a été assez belle.

Voici les cours pratiqués :
Bêtes à cornes 450 paires, vendues à un bas prix.

Bœufs gras, vendus 27 francs les 50 kilos.
Bêtes à laine, 800, cours lent. Moutons gras, vendus 0,55 le kilo.

Veaux, 18 vendus 0,75 à 0,80 le kilo.
Porcs gras, 30 vendus de 49 à 53 fr. les 50 kilos.

Porcelets, 70 il y a toujours augmentation.
Volailles 450 paires, vendues de 0,50 à 0,60 la livre.

Lièvres, vendus de 4 à 5 fr. pièce. Grives, 0,50 la pièce.

Perdreaux, 1,50 à 2 fr. pièce. Pigeons, 0,90 la paire.

Lapins domestiques, 0,25 la livre.
Dindons, vendus 0,50 la livre.

Œufs, 35 000 vendus 0,85 la douzaine.
Oies, 300 vendues de 12 à 14 fr. la pièce.

Blé 225 hect ; vendus 13,75 l'hect.

Maïs 150 id. — 8,75 id.

Noix 50 id. — 15 fr. id.

Avoine 45 id. — 8 fr. id.

Fèves 10 hect, vendus 11 fr. 25 l'hect.
A signaler un accident de voiture survenu dans la matinée; il y a eu quelque peu de mal.

Arrondissement de Figeac

SAINT-LAURENT-LES-TOURS. — Nominatio*n* du maire. — Le Conseil municipal de Saint-Laurent-les-Tours est convoqué pour dimanche prochain 19 novembre, à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. de Lavaur, démissionnaire.

SAINT-CERÉ. — Mort subite. — Hier matin, les voisins de la veuve Cassan ne l'ayant pas vu sortir à l'heure habituelle, après l'avoir vainement appelée, pénétrèrent dans la maison par une croisée et trouvèrent, étendue dans son lit, la malheureuse qui avait cessé de vivre.

C'est le second décès qui se produit dans de telles circonstances en moins de quinze jours.

GORSES. — Ivrogne incorrigible. — Le sieur Gasquet, meunier à Gorses, descendait vers 10 heures du soir, avec sa charrette fortement chargée, la côte de Canet, lorsqu'il aperçut à quelques pas de son cheval une masse noire.

Le cheval effrayé se jeta dans le fossé en faisant de violents efforts pour franchir le talus; heureusement le conducteur put sauter à terre et saisir la bride du cheval qui se cabrait toujours.

La masse noire qui était le sieur X..., maçon, ne bougeait pas.

Mais malheureux, lui dit Gasquet, ne voyez-vous pas que je ne peux plus maîtriser mon cheval, et que s'il sort d'ici vous êtes écrasé?

Eh! je le vois bien assez, répondit X..., puis péniblement à quatre pattes, il changea de place pour se recoucher de nouveau sur la route, et le véhicule put passer.

GRÉALOU. — Foire. — Bien que favorisée par un temps superbe, la foire de la Saint-Martin a été presque nulle.

Le foirail était dégarni, aussi les transactions n'ont pas été nombreuses.

Il n'y a que les cafetiers et anbergistes qui aient fait quelques affaires.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tentative de déraillement.

— Ces jours derniers, de grosses pierres ont été placées sur les rails, par des inconnus, à Donadiou, près de Gourdon, vers cinq heures du soir, c'est-à-dire avant le passage de l'express de Toulouse à Paris.

Par bonheur le mécanicien d'un train de marchandises, qui se dirigeait sur Cahors, aperçut ces grosses pierres et les rangea du côté de la voie; il s'empressa aussitôt de prévenir ses chefs.

L'enquête a, paraît-il, abouti à la découverte des coupables: ce seraient des bergers du voisinage, qui pour s'amuser auraient placé ces obstacles sur la voie.

— Tribunal correctionnel. — Audience du 13 novembre. — L'audience correctionnelle de ce jour a été consacrée à juger seulement quatre chasseurs endurcis, qui ont été condamnés à des peines variant de 20 à 25 fr. d'amende.

Le nommé Jean Taravant, cultivateur à Bétaille, qui était inculpé du délit de pêche, a été, après une brillante plaidoirie de M^e Alibert, son avocat, relaxé des fins de la plainte sans dépens.

Enfin le tribunal a prononcé, à la requête de l'administration des contributions indirectes, la confiscation d'une certaine quantité de tabac saisi et abandonné par un inconnu.

Audience du 14 novembre 1899. Le nommé François Layma, âgé de 18 ans, cultivateur à Cazillac, inculpé de divers vols, a été condamné à deux mois de prison; mais, vu son jeune âge, son repentir et ses bons antécédents, il lui a été fait application de la loi Bérenger.

VITICULTURE

Porte-greffes et Producteurs directs
On signale, de divers côtés des cas d'affaiblissement dans les anciennes vignes greffées,

même dans celles où les porte-greffes employés passaient pour jouir du maximum de résistance et semblaient d'ailleurs être plantés dans leur terrain d'élection.

Ceux qui ont décrié l'infailibilité des porte-greffes et qui prétendent que ceux-ci ne doivent pas être soupçonnés, pas plus que la femme de César, déclarent naturellement, que ces échecs ne sont pas imputables au phylloxéra.

En voici un, par exemple, qui, à la suite d'une enquête faite dans plusieurs départements du Centre et de l'Est a découvert que si certaines vignes greffées périssent, c'est la faute des vigneron*s*: ceux-ci ne savent pas les tailler; ceux-là ne les fument pas suffisamment... Bref, ils n'entendent rien, ni les uns ni les autres, à la science officielle; et voilà pourquoi leurs vignes sont malades.

Je relève même dans son rapport cette phrase digne d'être encadrée: « En pareil cas, dit-il, il convient de remonter le moral des vignerons par des discours entraînants... »

Sans examiner si des discours entraînants peuvent remonter bien haut le moral des vignerons dont les greffes s'obstinent à se rabougir, je me permettrai de douter que ces vignerons doivent toujours être rendus responsables du dépérissement de leurs vignes.

De ce dépérissement il existe peut être plusieurs causes, mais il en est une en tout cas qui me paraît de miner les autres et qu'on ne saurait nier: elle est même si évidente que je suis surpris de ne l'avoir encore vu signaler par personne.

Les matières solubles dont la sève est le véhicule et que les racines du porte-greffe amènent du sol dans les vaisseaux du greffon sont des substances absolument brutes, minérales, sans vie, qui parviennent sous cet état jusqu'aux cellules vertes des feuilles et de l'écorce du greffon. Là elles s'enrichissent du carbone que la fonction chlorophyllienne, à la faveur des rayons solaires, emprunte à l'acide carbonique de l'atmosphère.

Enfin, dans ce laboratoire qu'est la cellule verte, toutes ces matières brutes s'organisent et forment la sève descendante ou sève élaborée, sorte de sang végétal qui va porter la nourriture et la vie aux tissus de la plante et former entre l'écorce et l'aubier la nouvelle couche dont s'accroît le végétal depuis l'extrémité des rameaux jusqu'à celle des racines.

Il résulte de ce phénomène physiologique bien connu que le bois nouveau, dont s'accroît tous les ans une souche greffée, par exemple, est exclusivement élaboré dans les cellules vertes du greffon et qu'il est par suite de même nature que le bois de ce dernier.

Rien de surprenant alors, à ce que ce bois soit sensible aux piqures du phylloxera et qu'à la longue, lorsqu'il domine dans les racines de la vigne, celle-ci ne finisse par dépérir.

Cette influence du greffon sur le porte-greffe peut être vérifiée par des expériences frappantes: si l'on greffe le « Datura stramonium », qui est une plante vénéneuse, sur la pomme de terre, on constate que les tubercules de celle-ci deviennent vénéneux comme le Datura. Si l'on greffe un rameau de topinambour sur pied d'héliante annuel ou grand soleil, les racines de ce dernier deviennent vivaces d'annuelles qu'elles étaient, etc.

La conclusion à tirer de ce qui précède c'est que dans la vigne greffée le greffon envahit le porte-greffe et lui fait perdre à la longue son immunité phylloxérique.

C'est donc une erreur de prétendre que les porte-greffes offrent plus de sécurité que les bons hybrides franco-américains.

La vérité est que les hybrides franco-américains dont la résistance phylloxérique a été bien établie restent toujours invariables et conservent indéfiniment intacte cette précieuse insensibilité tandis que les porte-greffes la perdent peu à peu.

On a donc eu raison de dire que la greffe n'est pas une solution mais un expédient provisoire, et le regretté M. Pulliat, dont le nom reste si justement vénéré, prononça une parole prophétique lorsqu'il dit au Congrès de Mâcon, il y a une douzaine d'années:

« L'avenir, nous en sommes persuadé, appartiendra aux vignes de semis, et la période de reconstitution par la greffe ne sera qu'une époque pénible et passagère au début de laquelle on rentrera dans le vieux mode de multiplication et de culture, lorsqu'on aura obtenu des vignes résistantes aussi bonnes, si ce n'est meilleures, que vos cépages indigènes. »

Or, quelques-unes de ces vignes sont déjà

trouvées et les hybrides 503, 4401, 201, Seibel n° 1 notamment, donnent sans greffage et même sans sulfatage ni poudrage, des résultats vraiment merveilleux. Partout où j'ai pu les observer, dans mes plantations et ailleurs, j'ai pu constater qu'ils donnent régulièrement, tous les ans, une récolte supérieure à celle des greffes les plus fertiles.

CAUSSANEL,
Viticulteur à Caniac (Lot).

CE QUE L'ON DIT

« Pendant plusieurs mois, » écrit un correspondant, « j'ai été si malade que j'étais dans une grande inquiétude au sujet de ma triste situation, mais à l'heure qu'il est, grâce à vous, je suis aussi bien portant qu'il soit possible de l'être. On me dit que je souffrais d'une bronchite provenant d'un refroidissement, et en dépit des nombreux remèdes que je pris, rien ne put enrayer le mal. Je souffrais beaucoup de la poitrine et de l'estomac. Comme je ne pouvais presque plus rien manger, je devins très maigre et conséquemment excessivement faible. Mais ce qu'il y avait de pire dans mon mal, c'est que je souffrais d'une affreuse toux qui s'était déclarée peu après mon refroidissement. Elle me déchirait les entrailles sans cesse, mais encore plus fortement pendant la nuit. J'avais en outre une constipation opiniâtre qu'elle résistait à tous les remèdes qu'on me prescrivait, et les souffrances que j'endurais ne peuvent être comprises que par ceux qui ont souffert de cet affreux mal. »

« En peu de temps je devins trop faible pour travailler, et j'étais excessivement mélancolique et abattu. Je craignais d'être déjà dans l'étrointe de la phthisie, ce terrible destructeur auquel il est impossible d'échapper. »

« Un jour je vis un homme qui distribuait des petites brochures dans les maisons de ma rue. Il m'en remit une en passant, et je me mis à la lire aussitôt par curiosité. Il y était question d'un remède extraordinaire, la Tisane américaine des Shakers, et on citait à l'appui de son efficacité plusieurs lettres de personnes qui avaient été radicalement guéries de maladies qu'aucun autre remède n'avait pu soulager. Je me procurai donc un flacon de cette Tisane et me mis à en prendre. Huit jours après ma toux avait diminué d'intensité, et il me semblait que l'on m'avait retiré un poids énorme de la poitrine. Je dormais très paisiblement et n'avais plus de constipation. Trois flacons de votre bienfaisant remède m'ont radicalement guéri. Je n'ai jamais plus eu depuis ni toux, ni manque d'appétit. Je suis actuellement fort et bien portant, comme avant ma maladie, et par reconnaissance je vous autorise volontiers à publier ma lettre. » (Signé: Léonée Négon, cordonnier, 4, rue Chanzy, à Mantes (Seine-et-Oise), le 30 janvier 1899.)

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Beaumont, adjoint au Maire de Mantes.

Une autre personne, actuellement âgée de 60 ans, nous adressait dernièrement la lettre suivante: « Depuis un refroidissement que je pris au mois de mars de l'année dernière, je m'étais sentie très mal à l'aise, car je souffrais par tout le corps de douleurs aiguës et constantes: constipation opiniâtre, maux d'estomac, lourdeur générale, mauvaise digestion et manque complet de sommeil. J'étais devenue très faible et le moindre effort me fatiguait. J'avais eu recours à bien des remèdes, mais aucun n'avait réussi à me soulager, et je m'apercevais avec frayeur que les forces m'abandonnaient de jour en jour. J'étais dans ce piteux état lorsque je reçus un certain petit livre qui me renseigna sur les propriétés curatives d'une préparation appelée Tisane américaine des Shakers dans toutes les maladies qui attaquent l'estomac, les intestins, le foie, les reins, les poumons et la poitrine. »

« Je me procurai un flacon de ce remède, et en moins d'une semaine je pus me rendre compte d'une sensible amélioration dans l'état de ma santé. Dix jours plus tard je ne ressentais plus ni lourdeurs, ni constipation. Je mangeais avec appétit et dormais d'un bon sommeil. Trois flacons m'ont complètement guérie, et depuis ma santé a toujours été excellente. Je n'hésite donc pas à proclamer que la Tisane américaine m'a sauvé la vie. » (Signé: M^{me} Rostan, née Marianne Falque, à Vars, par Guillestre (Hautes-Alpes), le 30 juillet 1898.)

La signature ci-dessus a été légalisée par M. David, Maire de Vars.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine, grâce à l'abondance des capitaux reporteurs, et à leur loyer abordable, s'est facilement effectuée. Les allures du marché se sont ressenties de ces facilités et la clôture se fait dans de bonnes conditions.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,30 et le 3 1/2 0/0 à 102,12.

La Banque de France a 4300, n'a pas varié, Le Comptoir National d'Escompte est à 599; le Crédit Foncier à 718; le Crédit Lyonnais à 988 est en hausse de 3 fr. La Société Générale cote 598.

Parmi nos Chemins, le Lyon est à 1868; le Nord à 2215 et l'Orléans à 1760.

Le Suez à 3598 a baissé de 10 fr.

Les actions Oural-Volga se négocient à 637. L'Extérieure s'avance à 66,35; l'Italien à 93,60; le Portugais cote 2490; le Russe 4 0/0 consolidé se traite à 102; le 3 0/0 1891 à 87. Le Turc D est à 21,90 et la Banque ottomane à 551.

Les porteurs d'obligations de la ville de Paris 1899 auront en portefeuille un titre qui lui donne un revenu rémunérateur, l'assurance d'une plus value immédiate, la chance du remboursement et — première condition — la sécurité absolue.

Rappelons que l'émission a lieu le samedi 18 courant.

DERNIÈRE LOCALE

Tribunal correctionnel

du 17 novembre 1899

2 chasseurs ouvrent le ban; l'un le ferme avec 25 francs d'amende, l'autre par 50.

Vol de raisins. — Le nommé Girma Pierre, âgé de 53 ans, cultivateur à Sauzet, est condamné à 3 mois de prison pour vol de raisins, au préjudice du sieur Lurguie de Sauzet.

Coups et blessures. — Boulpicante et son beau-frère Poussiel, étaient en désaccord depuis longtemps au sujet de certain passage dans un champ appartenant au premier.

Or, un jour Poussiel passait sur ce terrain, lorsque Boulpicante rendu furieux par la vue de son beau-frère saisit une bêche et l'en frappa fortement.

Boulpicante est toutefois un très brave homme, qui jouit de l'estime général à Vidailac, et qui malheureusement tombe parfois d'épilepsie.

C'est pourquoi, — et du reste l'accord étant revenu entre les adversaires, — le tribunal a bien jugé en ne condamnant Boulpicante qu'à 30 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Accident de chasse. — Le 31 septembre dernier, vers 5 heures du matin, Simonnet, Jean, âgé de 44 ans, propriétaire à Montcuq, désirant manger à son déjeuner un tout petit lapin, prit son fusil et partit en chasse.

Mal lui en prenait, car, à peine arrivé à l'endroit où se trouvaient les « lapins » un coup de feu, parti de derrière lui, l'atteignit à la tempe.

Ce coup de feu avait été tiré par le nommé Gastal, qui en chasse lui aussi, avait pris Simonnet pour un « lapin. » Il est vrai que c'était vers 6 heures du matin. Ce qui explique tout.

Le tribunal en tient compte, et condamne Gastal à 25 fr. d'amende pour délit de chasse, et à 50 fr. pour accident pur imprudence.

Rixe. — La rixe que nous avons relatée dans un de nos derniers numéros, rixe qui eut lieu à Brouelle, commune de Maxou, entre deux jeunes filles de 20 ans, Sarah Tardieu et Irma Coutou, a eu son dénouement aujourd'hui.

Le tribunal a condamné Sarah Tardieu à 6 jours de prison. C'est payer cher un moment d'emportement.

ÉTUDE

de M^e Franck CHATONET

Avoué à Cahors, 5, rue Fénélon

Successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré,

Il appert, que la dame Adeline-Agnès RODES, épouse de M. Nicolas HAUTES-SERRE, avec lequel elle demeure à Brugal commune du Boulvé,

A été déclarée séparée quant aux biens du dit M. Nicolas HAUTES-SERRÉ, son mari, propriétaire cultivateur demeurant au dit lieu de Brugal, commune du Boulvé.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué de la demanderesse,

Signé: CHATONET.

ÉTUDE

de M^e François SÉGUY

Licencié en droit, avoué à Cahors

Successeur de M^e DEGRANGE-TOUZIN

EXTRAIT

D'UN

jugement d'interdiction

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Cahors, le huit novembre courant enregistré, entre: dame Marie-Joséphine MAGOT sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Etienne GIBERT, employé des postes et télégraphes avec lequel elle est domiciliée à Cahors, rue du Portail des Augustins n° 10, ayant M^e François SÉGUY pour avoué constitué,

Et le sieur Jean-Pierre BORIES, dit BORINO, domicilié à Cahors,

Il appert que l'interdiction de ce dernier a été prononcée et que le dit Etienne GIBERT a été nommé administrateur provisoire de sa personne et de ses biens.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné,

Cahors le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé: SÉGUY.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, F^o

C^o Reçu un franc quatre vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: DE FRAMONT

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

VII

LE FANTOME DU BANQUET

— Je vous ai cherché partout, docteur. Vous perdez donc la tête ? Ne savez-vous pas que vous m'avez invitée pour la valse, et je vous trouve ici, causant avec Grâce. Vous devriez rougir, monsieur !

— C'est ce que je fais de tout mon cœur, dit le docteur. Grâce, adieu. Excusez-moi cette fois, mademoiselle, et, pour le reste de la soirée, pour le reste de ma vie, je suis complètement à votre service.

Grâce resta en faction à la porte, attendant l'arrivée de Kate.

Au bout d'une demi-heure, elle rentra, légèrement pâle, mais calme.

Elle fut aussitôt entourée par plusieurs des jeunes officiers de Montréal, et la gouvernante la perdit de vue.

La réception fut un succès. Dans quelque coin de ce vaste monde, occupé, le crime et la misère, la honte et le chagrin, la faim et

tout le catalogue des horreurs terre très étaient en pleine activité, mais on n'en voyait rien au château de Danton, près de Sainte-Croix, au Canada.

Le temps glissait sur les fleurs, la musique enchanteresse emportait les heures, le côté doré de la vie s'étalait dans toute son insolence, et si tous ces gais danseurs savaient ce que c'était que la douleur, ce que c'était que les larmes, leurs figures n'en disaient rien.

Kate, dans toute la majesté de sa calme et impériale beauté, était aussi impassible qu'un ciel d'été, et son père, qui faisait une partie de whist, riait de si bon cœur, que tous ceux qui l'entendaient l'imitaient.

Non ; il ne pouvait y avoir de squelette caché, ou alors le masque porté par ceux qui le savaient présent était bien merveilleux.

Les invités rentrèrent chez eux par le froid triste et pénétrant d'une matinée encore sombre.

Le premier train ramena à Montréal ses citoyens bleus et brisés, et le docteur Frank regagna d'un pied alerte, au milieu du froid pénétrant et de la neige glacée, l'hôtel où il demeurait.

Dans sa chambre, la vieille Marguerite dormait tranquillement, veillée par Babette assoupie, et murmurant par intervalles :

— Monsieur Henry !... monsieur Henry !... Mademoiselle Kate, c'était le fantôme de M. Henry !...

VIII

L'AVENTURE DE ROSE

Le mois de décembre s'écoula au milieu de tempêtes de neige et de vents.

Noël arriva, solennel et couvert de son manteau blanc.

Les belles mains de Kate ornèrent la petite église de l'abbé Francis de feuillages et de roses blanches et sa douce voix chanta l'antique *Adeste fideles* à la première messe.

Kate avec cette intuition princière donnée par la nature et l'habitude, répandit la joie dans les chaumières en envoyant des provisions de toutes sortes, de chaudes couvertures et des mesures de farine.

Ces pauvres gens adoraient cette imposante jeune fille aux traits si nobles et si beaux et si différente de tout ce que Sainte-Croix avait vu jusque-là.

Le jour de l'An vint avec ses réjouissances, amenant plus d'un visiteur de Montréal.

Puis les fêtes passèrent et le château redevint dans son calme ordinaire.

Sir Ronald Keith y était encore ; le docteur y venait toujours régulièrement ; d'autres lettres étaient arrivées d'Angleterre pour Kate : le régiment du lieutenant Stanford était en Irlande et il ne parlait ni de demander un congé, ni de faire la plus petite visite au Canada.

Rose recevait toutes les semaines des lettres d'Ottawa.

Le bien-aimé Jules versait des flots d'amour immortel dans le plus pur français ;

Rose souriait en lisant, et quand elle descendait elle s'empressait de faire les yeux doux toute la soirée au docteur Frank

La vieille Marguerite n'était pas encore remise de la frayeur que lui avait causée le fantôme et ne voulait plus rester seule une minute, ni jour, ni nuit, à quelque prix que ce fût.

Le soleil couchant d'un beau jour de janvier dorait les fenêtres du château ; les longues langues rouges de feu perçaient à travers les arbres noirs, teintaient les monticules de neige, et faisaient de l'horizon bas une splendeur brûlante

Evelyne, debout, regardait pensive le merveilleux spectacle du ciel embrasé sur une campagne paisible où ne se mouvait aucune créature vivante.

Elle était dans une petite chambre confortable appelée la chambre de la gouvernante, mais où Grâce ne restait jamais que pour faire les comptes ou lorsque sa pièce de prédilection, la salle à manger, était occupée.

Un feu clair brûlant dans la grille, les fenêtres drapées d'épais rideaux, le tapis moelleux qui couvrait le parquet offraient l'image du bien-être.

Depuis quelque temps cette chambre servait de chambre de couture et Agnès Darling, assise près de l'autre fenêtre, brodait un mouchoir pour Rose.

Il y avait eu un long silence : la brodeuse parlait rarement et Evelyne était enfoncée dans ses rêveries.

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

I

« BEAUTÉ », DES HORSE-GUARDS

Ajoutons, pour être sincère, qu'il y avait toujours, à l'arrière-plan, cet ogre d'argent et cet animal possédant l'art de ronger plus largement et plus avant tous les ans ; mais d'un autre côté, Cecil ne jetait jamais les yeux sur lui, ne pensait jamais à lui, il savait qu'il se tenait exactement de même derrière les chaînes d'hommes que le monde croyait millionnaires, et s'il arrivait que l'ogre faisait trop sentir sa griffe et qu'il n'y eût plus moyen de lui échapper, Bertie pansait la plaie avec une nouvelle et forte traite sur ses plaisirs.

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

— Dans combien de temps les Français peuvent-ils être ici ? — demandait Wellington en écoutant le bruit assourdissant de la poursuite qui menaçait de près son arrière-garde pendant les heures les plus critiques d'une nuit espagnole, courte et suffocante.

— Dans une demi-heure, au moins, — lui

fut-il répondu.

— Très bien, alors, je vais me coucher et prendre un peu de repos, — dit le commandant en chef, en se roulant dans son manteau et s'étendant dans un fossé où il dormit aussi profondément pendant cette demi-heure que le premier tambour venu, accablé de fatigue.

Avec la même sérénité que Wellington, un autre héros, devait dormir profondément à la veille d'un grand événement, d'une grande lutte fixée au lendemain.

Il s'agissait de remporter une victoire de laquelle dépendait l'honneur des Gardes d'Angleterre ; sa défaite aurait causé leur honte ; leur réputation et leurs espérances reposaient uniquement sur lui ; par lui seul, ils devaient être perdus ou sauvés ; et, sans préoccupation de l'importance des dangers qui le menaçaient, sans crainte de l'issue de la lutte, sans être agité par les souvenirs du passé, sans être tourmenté par les craintes de l'avenir, il dormait le sommeil du juste.

Ni Tristram, ni Caledore, ni Lancelot, ni Arthur lui-même, ne furent jamais plus preux chevaliers, plus doux, plus braves, plus vaillants, plus sûrs d'eux-mêmes, plus calmes que celui sur qui reposait la gloire de toute la brigade de la Maison de la Reine ; jamais il n'y eut de courage plus indomptable et plus ardent dans la mêlée, jamais de caractère plus bienveillant et plus généreux avec amis et ennemis.

Des obstacles, réunis sur un parcours de plusieurs kilomètres, d'épaisses palissades hérissées d'épines noires, des doubles barri-

res et des fossés larges et profonds l'attendaient le lendemain ; sur sa belle tête fine et allongée s'empilaient des monceaux d'or ; sur une seule de ses enjambées se concentrerait le lendemain toute la renommée de la garde ; mais il n'en prenait pas moins son repos comme un favori qu'il était, droit comme s'il eût été en sentinelle, ferme comme un roc, un héros enfin de la tête au sabot.

Ce héros n'était autre que *Roi de la Forêt*, le célèbre *steeple-chaser* sur lequel les gardes avaient mis tout leur argent pour le Grand-Prix Militaire — le Ruban Bleu des Soldats.

Son appartement était une stalle spacieuse, son lit de camp une litière de paille, fraîchement reneuée, son manteau une superbe couverture ornée d'un capuchon et d'un surfaix bouclé et marqué B. C. ; au-dessus de la mangeoire et de la porte, son nom était écrit en lettres d'or : *Le Roi de la Forêt* ; et dans les panneaux de la porte on voyait les miniatures de son père et de sa mère ; *Lord des-Îles* un des plus célèbres chevaux de chasse que les pays d'herbages eussent jamais vu courir dans leurs plaines, et *Bayadère*, jument de Circassie, grise comme un pigeon ramier. On apprenait, en outre, en consultant les diverses inscriptions qui précédaient celles-là que sa longue lignée d'ancêtres remontait à *Souverain*, par *Reine de roses* ; à *Belled-Earl*, par *Etoile Filante* ; à *Marmion*, par *Coquette*, et en droite ligne jusqu'à *Cocarde-Blanche*, etc., etc.

Ces renseignements ne se trouvaient-ils pas en toutes lettres dans cette merveilleuse

et immortelle chronique, précieuse comme le Coran, patricienne comme le *Peerage*, connue et chérie des mortels sous le nom de *Stud Book* ?

Ce n'était ni un cheval trop grand, ni un cheval trop puissant, mais chacune de ses lignes dénotait la pureté de sa race : robe gris d'acier, un peu foncée, luisante et noire comme du satin ; des muscles fermes qui frémissaient au moindre contact et excitaient cette fougueuse et élégante organisation ; une tête petite, mince, tout à fait celle d'un cheval de course, tout sang ; oreilles délicates et effilées, presque transparentes en pleine lumière ; flancs corrects, belles épaules, garrot et reins admirables ; jambes parfaites, fines, solides, promettant une splendide action du genou ; haut de seize paumes ; pouvant servir à tout ; entraîné pour la plaine et pour le fourré, sautant parfaitement les cours d'eau, rasant les autres obstacles, difficile à monter comme on pouvait en juger à son encolure mais docile comme un enfant : tel était le *Roi de la Forêt*, au sang anglais et oriental, vainqueur à Chertsey, à Croydon, au National, au Granby, au château de Belvoir, au Curragh, et à tous les *steeple-chases* d'amateurs aussi bien qu'aux autres rendez-vous sportifs militaires du royaume, qui devait entrer en lice, le lendemain, chargé de paris effrayants pour le prix du Vase-d'Or.

(A suivre).

Bibliographie

La Librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris, vient de publier une carte du Transvaal et l'Etat d'Orange, par E. Zérolo, tout à fait dressée d'après les documents les plus récents et les plus autorisés : Tirage en couleurs. Cette carte physique, politique et minière contient en plus 3 cartouches comprenant : 1° Colonie du Cap et des pays environnants. 2° L'Afrique indiquant les possessions anglaises. 3° Les drapeaux et écussons des trois nations belligérantes. Jésus 56x76, à l'échelle de 1/2.000.000, ou sous couverture 1 fr.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire, du n° 50 — du 9 novembre 1899.

Quatre-vingt-sixième Jéudi de Saint-Nicolas. — Filleuls de Napoléon (Capitaine Danrit). — Mimi-les-Echasses (Jany). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres.

Illustrations de Guydo, Paul de Sémant, Emile Causé, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : 5 fr. par mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 novembre 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Camille Bruno : Histoire d'une plume. — Louis Enault : Myrto (suite). — Henry Kistmaeckers : Magdelaine (fin). — Jules Mary : Mademoiselle Guignol. — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-Bœurre (suite). — Alfred

Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artagnan (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1407^e livraison (18 novembre 1899).

L'or du pôle par Danielle d'Arthez. — La légende de Sainte-O lile, par Mme Barbé. — Ahmed le savetier (conte persan), traduit par E. Garnault. — Les timbes-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
Même des
Plaies et Ulcères vari, anciens
dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine no
dérangé pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Néo-Spécialiste Aïde-
Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de
Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

TRAVAIL facile agréable à
établir chez soi, 3
à 4 fr. par jour selon production.
Ecrire **Poisson**, 26, rue de Nava-
rin, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Depuis le 15 Octobre, le train venant de
Capdenacqui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du

matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)